



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 180-19 C

Objet : RD - Approbation du budget primitif 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) et attribution de la subvention de fonctionnement 2020

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Christian Gogny - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération **n° 180-19 C**

objet **RD - Approbation du budget primitif 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) et attribution de la subvention de fonctionnement 2020**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'office de tourisme intercommunal, délibérés par le Comité de direction le 6 novembre 2019, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Celui-ci dispose d'un délai de 30 jours pour se prononcer. A défaut, le budget est considéré comme approuvé.

Ce budget se compose du budget principal retraçant les dépenses de fonctionnement et d'investissement et n'appelle pas de remarques particulières.

En outre, il est rappelé la participation de Grand Chambéry à Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'année 2020 qui s'établit à 1 487 428 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le budget primitif 2020 et d'accorder la subvention de fonctionnement à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu le budget primitif 2020 approuvé par le Comité de direction de GCAT le 6 novembre 2019,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme et son avenant n° 1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et plus particulièrement son article L.133-8,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le budget primitif 2020 de Grand Chambéry Alpes Tourisme ci-annexé,

Article 2 : **accorde** une subvention de fonctionnement de 1 487 428 € au titre de l'année 2020 conformément à la convention de d'objectifs et de moyens 2019/2021, sous réserve du vote du budget 2020 de Grand Chambéry.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 180-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du budget primitif 2020 de Grand Chambéry Alpes
Tourisme (GCAT) et attribution de la subvention de fonctionnement
2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres
délibérations ou décisions

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : budget GCAT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22502H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22502H1

Date de transmission en Préfecture : 26 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2019

Période d'affichage : du au